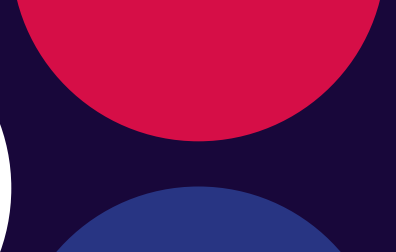
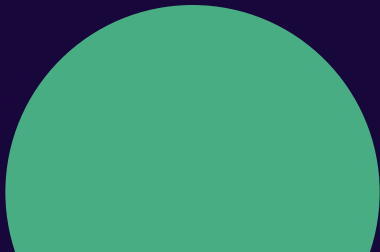
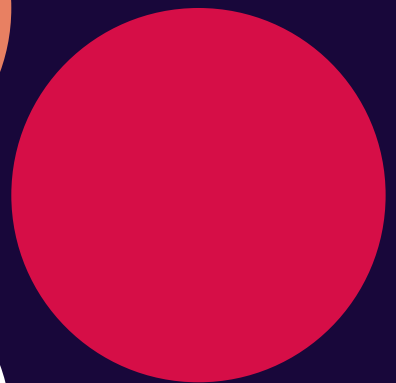
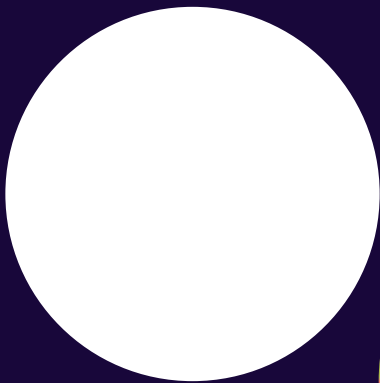
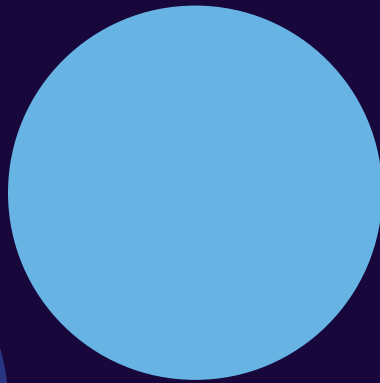


La clarté en action: soutenir les parties prenantes par des orientations et par le dialogue

Résumé – Rapport annuel 2025



Faits marquants de l'année 2025

JANVIER

Lignes directrices sur la pseudonymisation

JANVIER

Cadre d'application coordonné (CEF) 2024: rapport sur le droit d'accès

MARS

Lancement du CEF 2025 sur le droit à l'effacement

AVRIL

Lignes directrices sur les chaînes de blocs

MAI

Avis sur le projet de décision d'adéquation de la Commission concernant l'Organisation européenne des brevets (OEB)

JUILLET

Avis conjoint sur la proposition de règlement relatif aux mesures de simplification pour les PME, y compris la dérogation à l'obligation de tenir des registres

JUILLET

Déclaration d'Helsinki

SEPTEMBRE

Lignes directrices sur l'interaction entre le DSA et le RGPD

OCTOBRE

Lignes directrices communes sur l'interaction entre le DMA et le RGPD

OCTOBRE

Avis sur les projets de décisions d'adéquation concernant le Royaume-Uni

NOVEMBRE

Avis sur le projet de décision d'adéquation concernant le Brésil

DÉCEMBRE

Événement sur l'anonymisation et la pseudonymisation organisé pour les parties prenantes

DÉCEMBRE

Recommandations relatives à la création de comptes d'utilisateurs sur les sites web de commerce électronique

DÉCEMBRE

Élection du vice-président

En 2025, le comité européen de la protection des données (European Data Protection Board, le «comité») a exercé ses activités dans un paysage numérique en évolution constante, façonné par l'expansion du cadre réglementaire numérique de l'UE et par des progrès technologiques rapides, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle. Cet environnement a accentué la nécessité de disposer de lignes directrices claires, cohérentes et pratiques élaborées par le comité. Dans ce contexte, le comité s'est concentré sur l'amélioration de la sécurité juridique, la simplification du respect des règles et le renforcement de la coopération, tant entre les autorités chargées de la protection des données (APD) qu'avec d'autres régulateurs.

L'adoption de la [déclaration d'Helsinki](#) a marqué un tournant, en ce que celle-ci fixe un nouveau cap vers une approche favorisant une accessibilité, une transparence et une collaboration accrues en matière de protection des données. En conséquence, le comité a mis au point des outils pratiques, tels que des modèles et des FAQ.

En outre, le comité a amélioré les processus de consultation des parties prenantes en organisant des événements à leur intention, tels que [celui de décembre 2025 sur l'anonymisation et la pseudonymisation](#), et en publiant systématiquement des rapports sur les contributions de ces parties.

Le comité s'est également donné comme priorité de clarifier l'interaction entre le RGPD et d'autres législations sur le numérique, veillant ainsi à ce que l'innovation aille de pair avec la protection des droits fondamentaux. En particulier, les [lignes directrices sur l'interaction entre le règlement sur les services numériques \(DSA\) et le RGPD](#) ont été adoptées, tandis que les [lignes directrices communes sur l'interaction entre le règlement sur les marchés numériques \(DMA\) et le RGPD](#) ont été approuvées. Les travaux consacrés aux orientations sur l'interaction entre le RGPD et le règlement sur l'IA ont également progressé.

Le comité a contribué à des évolutions législatives, en rendant **cinq avis relatifs à des projets de décisions d'adéquation** de la Commission européenne, ainsi qu'un **avis conjoint du comité et du Contrôleur européen de la protection des données** sur les propositions législatives de simplification. Le comité a également participé au débat sur la proposition de règlement omnibus numérique. En outre, il a continué de soutenir l'harmonisation à l'échelle de l'Union en émettant **29 avis**, au titre de l'article 64, paragraphe 1, du RGPD, **sur la cohérence de projets de mesures**.

Le comité a promu des normes élevées en matière de protection des données dans le monde entier en participant à des instances internationales, telles que la table ronde des autorités de protection des données des pays du G7 et l'Assemblée mondiale pour la

protection de la vie privée, ainsi que par le truchement de la présidente et des vice-présidents lors de **31 prises de parole dans des enceintes internationales**.

Le soutien à un contrôle cohérent et efficace de l'application du RGPD est également demeuré une priorité essentielle. Le comité a renforcé la coopération entre les APD au moyen de multiples instruments, notamment le cadre d'application coordonné, le groupe d'experts de soutien et des groupes de travail spécialisés, facilitant les actions conjointes et le partage des connaissances. Ainsi, le comité a contribué à améliorer la coopération transfrontière, à aider les APD dans l'instruction des affaires complexes et à assurer l'harmonisation des pratiques en matière de contrôle du respect de la législation. En 2025, **414 affaires transfrontières** ont été inscrites au registre du comité, et **1 299 procédures liées au mécanisme de guichet unique** (article 60 du RGPD) ont été déclenchées, dont **572 ont donné lieu à des décisions définitives**.

Le secrétariat du comité

Le secrétariat a joué un rôle central dans toutes les activités du comité en fournissant une expertise juridique et technique parallèlement à un soutien administratif et logistique.

Il a été à l'initiative de **21 avis**, a contribué à **huit autres avis** et a concouru à l'adoption de **trois nouvelles orientations**, ainsi que d'**une orientation** consécutive à une consultation publique. Il a pris part aux efforts déployés pour que les informations sur le RGPD soient plus accessibles à un public plus large et non spécialiste, en publiant des résumés des lignes directrices principales à l'intention de publics profanes afin de rendre les orientations du comité plus compréhensibles et plus accessibles.

De plus, le secrétariat a joué un rôle dans les activités liées au contrôle du respect de la législation et a dirigé les activités contentieuses, le comité ayant été partie à **15 affaires** portées devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Il a également veillé au bon fonctionnement de la coopération entre les autorités chargées de la protection des données (APD), notamment par la mise à disposition et la gestion de systèmes informatiques et d'outils opérationnels.

Sur le plan opérationnel, le secrétariat a organisé **plus de 500 réunions** tout au long de l'année et a fait face à une augmentation notable des demandes d'assistance technique. En particulier, il a traité plus de **10 000 demandes** concernant l'ensemble des systèmes informatiques du comité, dont plus de **800 demandes d'assistance** liées au système d'information du marché intérieur (IMI), assurant ainsi une communication et une coopération efficaces entre les APD.

Adresse postale

Rue Wiertz 60, B-1047 Bruxelles

Adresse administrative

Rue Montoyer 30, B-1000 Bruxelles



European
Data Protection
Board



edpb.europa.eu